



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 5 octobre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-800

PARTICIPATION DE MONSIEUR JOCELYN PLOURDE, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - FORMATION DONNÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME LES 14 ET 15 OCTOBRE 2016 À SAINT-EUSTACHE

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme une session de formation sur la revitalisation d'un quartier patrimonial et l'intégration de l'urbanisme tactique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Jocelyn Plourde, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à prendre part à la journée de formation La revitalisation d'un quartier patrimonial et l'intégration de l'urbanisme tactique organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Saint-Eustache les 14 et 15 octobre 2016.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable pour une dépense maximale de 508,91 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-435-06798	464,70 \$	Commissions et comités – Formation
04-13493	22,13 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	22,08 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-801

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES
RUES NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE ET ÉLISABETH-BRUYÈRE - DISTRICT
ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation pour l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Notre-Dame-de-l'Île et Élisabeth-Bruyère, dossier RS-16-138, comme illustré au plan numéro CRO-16-417 du 25 août 2016.

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-417 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-802

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS POUR LES TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET
D'ASPHALTAGE À L'ENTREPRISE 6369472 CANADA INC./ÉQUINOXE JMP -
DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-74 du 4 février 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 2 478 722,32 \$ incluant les taxes, à l'entreprise 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP pour les travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'asphaltage dans le secteur de Gatineau (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 98 979,56 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 139497;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP a déposé à la Ville d'autres demandes de coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les autres demandes de coûts supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant de la firme Quadrivium, et que ce dernier recommande la somme de 34 208,30 \$ incluant les taxes, qui représente les demandes de paiement pour les ordres de changements numéros 01, 05, 08, 10, 11, 12 et 14;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 139497 d'un montant de 98 979,56 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changements numéros 02, 03, 04, 06, 07, 09 et 13;

- approuve les demandes de travaux supplémentaires en fonction des ordres de changements numéros 01, 05, 08, 10, 11, 12 et 14, totalisant un montant de 34 208,30 \$ incluant les taxes, portant ainsi le cumulatif net des ajustements au coût de soumission à 133 187,86 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 611 910,18 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30756-009-06800	23 055,10 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures – Gatineau – Réseau d'aqueduc
06-30756-010-06801	8 181,63 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures – Gatineau – Réseau d'égouts
04-13493	1 487,64 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 483,93 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-803

SOUSSION 2016 SI 219 - TROTTOIR ET SENTIER MANQUANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÈNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Gestco infrastructures inc., 460, boulevard Gréber, local 207, Gatineau, Québec, J8T 6C7, pour l'aménagement d'un trottoir et d'un sentier sur le chemin d'Aylmer aux intersections des chemins Castelbeau et Vanier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 65 807,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30762-041-06802	38 100,00 \$	Travaux de réfection et d'aménagement – Réseau routier – 16-4008 – Chemins d'Aylmer et Castelbeau
06-30762-042-06803	21 991,24 \$	Travaux de réfection et d'aménagement – Réseau routier – 16-3084 – Trottoir – Chemins d'Aylmer et Vanier
04-13493	2 861,83 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 854,68 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-804

SOUSSION 2016 SP 203 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONSTRUCTION DES SENTIERS CHAMPLAIN ET DE LA FERME MOORE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE HULL-WRIGHT - JOSÉE LACASSE ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de construction des sentiers Champlain et de la ferme Moore, pour un montant total approximatif de 114 687,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12013-002-06804	60 236,58 \$	Piste cyclable de la rivière du Lièvre Est – Pavage – Programme triennal d'immobilisations 2016 – Sentier Champlain
18-16010-001-06805	44 488,44 \$	Sentier de la ferme Moore – Travaux
04-13493	4 987,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 975,04 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

Madame la conseillère Myriam Nadeau prend son siège.

CE-2016-805

SOUSSION 2016 SP 178 - AMÉNAGEMENT DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE BUCKINGHAM - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC, JEAN LESSARD ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Benoit Gratton inc., 40, rue McFaul, Gatineau, Québec, J8L 3M3, pour les travaux d'aménagement dans divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 92 097,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16005-009-06806	17 140,26 \$	Plan quadriennal – Parc et structures récréatives – Parc Édouard-Mercier – Structures de jeux
18-16005-014-06807	21 780,70 \$	Plan quadriennal – Parc et structures récréatives – Parc Williams – Structures de jeux
18-16005-006-06808	19 821,64 \$	Plan quadriennal – Parc et structures récréatives – Parc Mallish – Structures de jeux
18-16005-026-06809	21 574,93 \$	Plan quadriennal – Parc et structures récréatives – Parc Lanthier – Stations d'exercice
18-16005-005-06810	3 779,55 \$	Plan quadriennal – Parc et structures récréatives – Parc Brady – Corrections d'aire de sable
04-13493	4 005,10 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 995,09 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-806

SOUSSION 2016 SI 254 - CELLULES D'ÉLECTROLYSE POUR GÉNÉRATEURS DE CHLORE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les cellules d'électrolyses utilisées pour la production de chlore à l'usine d'eau potable d'Aylmer ont été installées dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine et que ces dernières arrivent à leur fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la garantie du manufacturier couvre une période de sept années et que cette garantie est de type décroissante;

CONSIDÉRANT QUE les cellules d'électrolyses sont toujours sur garantie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Évoqua (anciennement Siemens) est le fabricant de ces cellules;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 9^o de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Évoqua pour la fourniture de cellules d'électrolyses utilisées pour la production de chlore à l'usine d'eau potable d'Aylmer, et ce, pour un montant total de 93 805,80 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission déposée le 25 août 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14006-048	85 657,20 \$	Équipements et travaux d'entretien aux usines – Cellules hypochlorites – Aylmer
04-13493	4 079,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 069,20 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-807

NOUVEAU BAIL ET ÉCHANGE DE SERVICES - OUTFRONT MEDIA CANADA LP - PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR LE LOT 1 372 569 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'un terrain vacant situé sur le chemin Industriel, connu comme étant une partie du lot 1 372 569 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue sans frais, depuis 1990, à la compagnie Outfront Media Canada LP (anciennement connue sous le nom de Mediacom inc. ou CBS Outdoor Canada), une partie du lot 1 372 569 du cadastre du Québec mesurant environ 30 pi (9,14 m) par 30 pi (9,14 m), ayant une superficie d'environ 900 pi² (83,6 m²) dans laquelle se trouve en plein centre, deux panneaux publicitaires appartenant au locataire;

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu depuis quelques années, les parties se sont entendus sur les termes d'un nouveau bail, pour une durée de cinq ans commençant le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2021, sans possibilité de reconduction, dans lequel la Ville loue à Outfront Media Canada LP, la partie du lot 1 372 569 du cadastre du Québec décrite ci-dessus, où se trouvent en plein centre, deux panneaux publicitaires afin de permettre au locataire d'ériger, d'entretenir, d'éclairer et de remplacer, au besoin, les panneaux publicitaires et de lui permettre de faire de la publicité analogique;

CONSIDÉRANT QU'aucune considération financière ne sera demandée par la Ville de Gatineau au locataire parce qu'il s'agit d'un échange de services entre les deux parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l'annulation et le remplacement de tout bail antérieur et/ou convention antérieure signés entre les parties (incluant Mediacom inc. ou CBS Outdoor Canada), pour les mêmes lieux loués et pour les mêmes fins, et les remplacer par les dispositions du présent bail;
- la location à Outfront Media Canada LP pour une durée de cinq ans commençant le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2021, sans possibilité de reconduction, d'une partie du lot 1 372 569 du cadastre du Québec, mesurant environ 30 pi (9,14 m) par 30 pi (9,14 m), ayant une superficie d'environ 900 pi² (83,6 m²) dans laquelle se trouvent en plein centre, deux panneaux publicitaires appartenant au locataire, afin de lui permettre d'ériger, d'entretenir, d'éclairer et de remplacer, au besoin, les panneaux publicitaires et de lui permettre de faire de la publicité analogique;
- qu'aucune considération financière ne soit demandée par la Ville de Gatineau au locataire parce qu'il s'agit d'un échange de services entre les deux parties. D'un côté, la Ville permet au locataire d'utiliser gratuitement le terrain municipal pour y maintenir, réparer et entretenir les deux panneaux publicitaires et en contrepartie, le locataire permet à la Ville l'utilisation exclusive d'un de ces panneaux, sans frais, pour y faire de la publicité analogique;
- le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- les Services juridiques et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le propriétaire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;

- le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2016-808

SOUSSION 2016 SI 126 - FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT COMPACT MULTISEGMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Elite Mazda, 1205, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8P2, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport compact multisegment, pour un montant total de 32 971,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16003-002-06811	30 107,53 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Police et stationnement – Deux fourgons 1/4 tonne
04-13493	1 433,86 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 430,28 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-809

REJET DE SOUSSION 2016 SI 024 - FOURNITURE DE SYSTÈME D'ALIMENTATION NON INTERRUPTIBLE (UPS) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 janvier 2016, un appel d'offres public pour la fourniture de système d'alimentation non interruptible (UPS) pour le 911;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer une approche globale touchant l'ensemble des équipements relatifs au 911;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues de l'appel d'offres 2016 SI 024.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21930-649-06812	0,00 \$	Gatineau – Sécurité publique – Édifice – Autres pièces

Adoptée

CE-2016-810

SOUSSION 2016 SI 210 - AJOUT D'ACCÈS POUR LE NETTOYAGE DE DRAINS - 250, RUE CHARLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Mécanique PCI, 75-B, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour l'ajout d'accès pour le nettoyage de drains au 250, rue Charles, pour un montant total de 28 168,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15017-007-06813	25 721,94 \$	Atelier mécanique – Mise à niveau des installations – Modification de la plomberie de drainage – 250, rue Charles
04-13493	1 225,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 221,94 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-811

SOUSSION 2016 SP 164 - SERVICE D'ENNEIGEMENT DANS LE CADRE DE BAL DE NEIGE 2017 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Snö Innovation inc., 550, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 4P6, pour les services d'enneigement dans le cadre de Bal de Neige sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 249 380,78 \$ incluant les taxes, pour trois éditions de Bal de Neige, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 juin 2016 et révisée le 13 juillet 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71511-519 – Bal de neige – Autres locations.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2017, 2018 et 2019 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-812 **ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 12-AI-421**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les honoraires professionnels concernant une cause en déontologie policière (numéro 12-AI-421) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro 12-AI-421, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-813 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 390 460,53 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 SEPTEMBRE 2016**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 390 460,53 \$ pour la période du 1^{er} au 7 septembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-814 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 671 216,58 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 2016**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 671 216,58 \$ pour la période du 8 au 14 septembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-815 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 31, ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	3 334,28 \$	12 au 16 septembre 2016
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	398 996,31 \$	12 au 16 septembre 2016
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	5 218,33 \$	12 au 16 septembre 2016
Liste des embauches numéro 34	Embauches de personnel temporaire	3 853,20 \$	4 au 10 septembre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-816

ACHAT DE LICENCES SUPPLÉMENTAIRES ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGICIEL C2 – SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise le logiciel C2 pour la gestion des services informatiques depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déployer l'utilisation de ce logiciel afin de permettre une gestion structurée des requêtes de services à l'infocentre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciel existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C2 Entreprise pour l'achat de 20 licences supplémentaires, incluant la mise à niveau du logiciel de gestion des services informatiques et les services d'accompagnement, pour un montant total de 41 850,90 \$ incluant les taxes. De plus, ce comité accepte les frais de support annuel pour 2017 et 2018, payable annuellement aux montants respectifs de 13 567,05 \$ incluant les taxes, et 13 974,06 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15027-001-06814	38 215,45 \$	Projet numéro 63 – Déployer System Center et la norme ITIL – Salaires
04-13493	1 820,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 815,45 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-817

SUBVENTION DE 20 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DES TROIS-PORTAGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire des Trois-Portages prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire des Trois-Portages relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école, par l'entremise de sa direction, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire du conseiller, monsieur Mike Duggan, district électoral de Lucerne, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école primaire des Trois-Portages :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de la cour de l'école primaire des Trois-Portages;
- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 20 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école primaire des Trois-Portages provenant du budget discrétionnaire du conseiller, monsieur Mike Duggan, district électoral de Lucerne;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint, à signer tout document pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le centre de services d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-692-06799	20 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-818

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT AFIN DE PERMETTRE LA TENUE DE LA NUIT DES SANS-ABRI - LE 21 OCTOBRE 2016 AU PARC SAINTE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 21 octobre 2016 dans plus de 30 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement La nuit des sans-abri qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette, le 21 octobre 2016, entre 17 h et 2 h, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

CE-2016-819

SUBVENTION DE 6 150 \$ - GATINEAU LOPPET - AIDE FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 150 \$ à l'ordre de Gatineau Loppet, 189, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3X4, à titre de subvention pour une aide financière au fonctionnement de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	1 000\$	Cabinet du maire – Subventions
02-79932-972	200 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions
02-79934-972	100 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau - Aménagement – Subventions
02-79936-972	1 000 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Subventions
02-79937-972	1 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions
02-79939-972	200 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Limbour – Aménagement – Subventions
02-79940-972	200 \$	Monsieur le conseiller Denis Tassé – District électoral de Touraine – Aménagement – Subventions
02-79941-972	200 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement – Subventions
02-79942-972	200 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement – Subventions

02-79943-972	250 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions
02-79945-972	200 \$	Monsieur le conseiller Jean-Francois LeBlanc – District électoral du Lac-Beauchamp – Aménagement – Subventions
02-79946-972	200 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions
02-79947-972	200 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Subventions
02-79948-972	200 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement – Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	1 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Équipement non- capitalisable
02-79937-972		1 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois d'août 2016

CE-2016-820

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SYLVIE CRÉPEAU À TITRE DE RESPONSABLE - OPÉRATIONS - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable, Opérations à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances pour une période prévue du 27 juin 2016 au 23 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Sylvie Crépeau à titre de responsable, Opérations à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances pour une période prévue du 27 juin 2016 au 23 juin 2017.

Le salaire de madame Sylvie Crépeau sera celui de la classe 3.1, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-135 – Service des finances – Temporaires – Non syndiqués et professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-821

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CHANTAL BELLEY À TITRE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$, doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de secrétaire II au Service du greffe pour une période prévue du 19 octobre 2015 au 14 octobre 2016, mais ne pouvant excéder le 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Chantal Belley à titre de secrétaire II au Service du greffe pour une période prévue du 16 septembre 2016 au 14 octobre 2016.

Le salaire de madame Chantal Belley sera celui de la classe 6, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-132 – Service du greffe – Temporaires – Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-822*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a procédé à une analyse de ses besoins opérationnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service du greffe de la façon suivante :

- Création d'un poste de secrétaire II (poste numéro GRF-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Administration et greffier adjoint;

- Abolition du poste de secrétaire I (poste numéro GRF-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, la titulaire actuelle du poste sera affectée à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'elle obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolition du poste de commis de bureau – Greffe (poste numéro GRF-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Bureau du greffe – Réguliers – Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-823

PROLONGATION CONTRACTUELLE DE MADAME LUCIE BERGERON À TITRE DE COORDONNATEUR DE RESSOURCES EN VÉRIFICATION - BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels au bureau du vérificateur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de combler les fonctions de coordonnatrice de ressources en vérification pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation du poste de vérificateur général est présentement en cours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation contractuelle de madame Lucie Bergeron à titre de coordonnateur de ressources en vérification, au Bureau du vérificateur général, pour une période déterminée débutant le 16 septembre 2016 et s'étendant jusqu'à soixante jours calendrier suivant l'entrée en poste du prochain vérificateur général en maintenant les modalités du contrat de travail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13610-115 – Vérificateur général – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

Adoptée

CE-2016-824*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'un poste de responsable, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-PRO-002 au plan d'effectifs des professionnels) est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QU'une analyse a été réalisée par le Service des ressources humaines concernant le statut de ce poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service d'évaluation de la façon suivante :

- Abolir le poste de responsable, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-PRO-002 au plan d'effectifs des professionnels), situé à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels;
- Création d'un poste de responsable, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres), situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Résidentielle.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-115 – Évaluation – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif